



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SAID EPERNAY
21 RUE DU MOULIN A VENT
51331 EPERNAY CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 14 35 476 426 265
Déclarant 2 (C) : 20 64 667 830 435
Référence de l'avis : 23 51 A044785 97
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

25 RUE GEORGES CLEMENCEAU

51480 DAMERY

Numéro FIP : 510 23 46 5276737789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 51003

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SAID EPERNAY
21 RUE DU MOULIN A VENT

51331 EPERNAY CEDEX

HARROIS CYRIL
OU DELAHOUSSÉ FABIENNE
25 RUE GEORGES CLEMENCEAU
51480 DAMERY

Somme qui vous est remboursée

2 043,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1020 6001 229X XXXX XXX2 691

Identifiant de la banque : AGRIFRPP802

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

85 096

Nombre de parts :

3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : HARROIS

Déclarant 2 - Nom de naissance : DELAHOUSSE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00
IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
Revenus des associés et gérants.....		48000	37693	0
Total des salaires et assimilés ²		48000	37693	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4800	- 3769		
Salaires, pensions, rentes nets.....	43200	33924		0
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets ⁹				9800
Revenu brut global.....				86924
CSG déductible.....				- 1828
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰				
Versements épargne retraite déclarant 2.....			Montant déclaré	Montant retenu
Total des charges déduites ¹¹.....		8000	8000	- 8000
Revenu imposable.....				
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 6960
Impôt avant réductions d'impôt.....				6960
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Dons : personnes en difficulté.....	Montant déclaré		Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	600		600	450
Montant de la réduction d'impôt.....	2		2	214
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 664
Impôt total avant crédits d'impôt.....				6296
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Emploi salarié à domicile.....	Montant déclaré		Montant retenu	
Montant du crédit d'impôt calculé.....	406		406	- 203
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				6093

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus fonciers nets ⁴⁵.....
BASE IMPOSABLE.....
Taux de l'imposition
Montant de l'imposition.....

CSG - CRDS	PREL SOL
9800	9800
9800	9800
9,70%	7,50%
951	735

Total des prélèvements sociaux nets.....

1686

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2023.....

666

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³:

6093

Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :

- 2478

Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :

- 3364

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....

251

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³:

CSG-CRDS 6093

735

Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :

- 2245

- 1735

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....

- 1294

- 1000

Solde des prélèvements sociaux 2022 ⁵³:

- 2294

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

2043

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

85096

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Déclar. 1	Déclar. 2
23746	18121

Plafond total de 2021.....

Déclar. 1	Déclar. 2
-----------	-----------

Cotisations prises en compte pour 2022.....

8000

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

Déclar. 1	Déclar. 2
-----------	-----------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

Déclar. 1	Déclar. 2
-----------	-----------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

Déclar. 1	Déclar. 2
-----------	-----------

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4320	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 19299	= 12735

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 7,90%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.